

## Marx et la justice sociale

Alain Beitone et Estelle Hemdane

Mai 2018

Beaucoup de manuels scolaires de SES présentent Marx comme un « égalitariste » (à côté des libertariens et des « libéraux »). Il y aurait donc une théorie « marxiste » de la justice sociale aux côtés d'autres théories.

Cette présentation est très contestable. Comme le fait remarquer Marc Fleurbaey (2003), il existe une apparente antinomie entre le marxisme et les théories de la justice sociale. Il précise : « *La tradition marxiste analyse l'évolution des sociétés existantes et reste vague à propos des sociétés futures, alors que les théories de la justice s'intéressent à un idéal sans chercher à établir un lien précis avec l'existant. La tradition marxiste évite le discours normatif, les théories de la justice sont essentiellement normatives. Vues du côté marxiste, les théories de la justice ont donc une allure typiquement petite bourgeoise : individualisme, ignorance de la lutte des classes, recherche d'un compromis optimal...* » (p. 48).

Gérald Allan Cohen (2010) raconte qu'il a eu, lorsqu'il était adolescent, un entretien avec son oncle Norman fonctionnaire du mouvement communiste international à Prague. Gérald l'interroge sur les rapports entre la justice et le marxisme et l'oncle répond « *ne me parle pas de moralité* », il ajoute « *la moralité est de la foutaise idéologique, elle n'a rien à voir avec la lutte entre le capitalisme et le socialisme* » (Cohen, 2010, p. 204). S'exprime ici le point de vue dominant parmi les marxistes. L'objectif était de comprendre comment les contradictions internes du capitalisme devaient conduire nécessairement à sa fin et à son dépassement par une forme supérieure de société (le communisme). Mais ce changement social était le fruit d'un processus objectif (la contradiction entre les forces productives et les rapports de production) et non pas d'un jugement sur le caractère juste ou injuste du capitalisme. C'est toute la différence entre le socialisme scientifique défendu par Max et Engels et les formes diverses de socialisme utopique.

Dans les manuels scolaires de SES, on argumente sur le fait que le passage au communisme, en faisant disparaître l'exploitation, conduira à l'égalité. Cette lecture des analyses de Marx est incorrecte. Si le communisme est caractérisé par l'application du principe « *De chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins* », rien ne permet de dire que la répartition du produit social sera égale car rien ne permet de dire que les besoins sont égaux ! La position du marxisme classique est que, le communisme coïncidant avec l'abondance, les conflits de répartition vont cesser, rendant inutile la recherche d'un principe de justice régissant la répartition n'est nécessaire.

Marx traite spécialement de cette question dans la « *Critique du programme du parti ouvrier allemand* » (1875). Ce texte est aussi connu sous le nom « *Critique du programme de Gotha* ». Marx y dénonce tout d'abord le mot d'ordre de Ferdinand Lassalle selon laquelle le travailleur doit recevoir le produit intégral de son travail. Marx considère en effet que c'est impossible dans quelque société que ce soit. Sur le produit intégral du travail il faut retrancher, écrit Marx : un fond destiné au remplacement des moyens de production usés, un fond destiné à élargir la production, un fond d'assurance contre les accidents et les perturbations dues aux phénomènes naturels.

Resterait donc ce qui est disponible pour la consommation. Mais sur cela, ajoute Marx, il faut encore retrancher : les frais généraux d'administration non liés à la production, les fonds destinés à la satisfaction communautaire des besoins, un fonds destiné à ceux qui sont dans l'incapacité de travailler (Marx, 1875, p. 1417-1418). Le mot d'ordre selon lequel chaque producteur devrait recevoir le produit intégral de son travail n'est donc ni un principe de justice, ni un principe d'efficacité. Dans ce même texte, Marx s'oppose aussi à la formule selon laquelle le produit du travail doit être « *distribué en toute équité* » (p. 1416). Marx écrit : « *Qu'est-ce qu'une distribution « équitable » ? Les bourgeois ne prétendent-ils pas que la distribution actuelle est « équitable » ? Et, en effet, n'est-elle*

*pas la seule distribution « équitable », sur la base du mode de production actuel ? » (p. 1416). Marx ajoute que dans la société communiste, nul ne peut s'approprier les moyens de production, les individus, en échange de leur travail reçoivent des objets de consommation. Et cet échange se fait à l'équivalent : « Le même quantum de travail qu'il a donné à la société sous une forme, il le reçoit en retour sous une autre forme » (p. 1419). Si on reformule, on peut dire que pour Marx la justice commutative est respectée. Mais aussi la justice distributive : « le droit des producteurs est proportionnel au travail qu'ils fournissent. L'égalité consiste en ce que le travail fait fonction de mesure commune » (p. 1419). Il en découle évidemment que la répartition des biens de consommation est inégale : « Toutefois, tel individu est physiquement ou intellectuellement supérieur à tel autre, et il fournit donc en un même temps plus de travail ou peut travailler plus longtemps. Le travail, pour servir de mesure, doit être calculé d'après la durée ou l'intensité, sinon il cesserait d'être un étalon de mesure. Ce droit égal est un droit inégal pour un travail inégal. Il ne reconnaît aucune distinction de classe, puisque tout homme n'est qu'un travailleur comme tous les autres, mais il reconnaît tacitement comme un privilège de nature le talent inégal des travailleurs, et, par suite, l'inégalité de leurs capacités productives. C'est donc, dans sa teneur, un droit de l'inégalité comme tout droit » (p. 1919-1920).*

Marx insiste de plus sur le fait que les travailleurs sont inégaux de nombreux points de vue : l'un est marié, un autre non, un a des enfants, un autre non et ils recevront donc des parts inégales du produit social. Marx conclut : « le droit devrait être, non pas égal, mais inégal » (p. 1420). Marx précise bien qu'il parle là de la « première phase de la société communiste ». Et il ajoute que ce n'est que dans une phase supérieure de la société communiste, « quand toutes les sources de la richesse jailliront avec abondance » (p. 1420) que l'on pourra renoncer au droit bourgeois (le droit égal qui conduit à l'inégalité) pour appliquer le principe : « De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins ».

On voit donc, à lire tout cela, qu'il n'est pas acceptable d'attribuer à Marx la thèse selon laquelle la répartition doit être strictement égalitaire. Ce n'est pas vrai dans la société capitaliste où le parti ouvrier ne peut pas revendiquer cela<sup>1</sup>, ce n'est pas vrai dans la première phase de la société communiste où s'applique la loi de la valeur (échange à l'équivalent), mais ce n'est pas vrai non plus dans la deuxième phase de la société communiste où, la contrainte de rareté ayant disparue, rien n'impose aux individus qui puisent librement dans le produit social abondant, de prélever des parts égales.

La conception marxisme souffre donc d'une double insuffisance :

- D'une part en refusant de formuler une approche normative et donc d'adopter un principe de justice, le marxisme se prive de formuler des jugements éthiques sur la répartition des revenus et des patrimoines ;
- D'autre part, l'idée d'une disparition future de la contrainte de rareté grâce au développement des forces productives n'est plus défendable du fait de la prise en compte de la contrainte écologique. Dès lors, il faut bien adopter un critère de répartition des ressources rares et on ne peut pas faire l'impasse sur un principe de justice.

C'est ce qui pousse Marc Fleurbaey à écrire : « On défendra ici la thèse selon laquelle les théories de la justice viennent au contraire combler des lacunes du marxisme, et que c'est ce qui fait leur caractère attractif pour la pensée progressiste contemporaine » (Fleurbaey, 2003, p. 48). En effet l'action politique doit s'appuyer sur une définition de ce qui est souhaitable et des raisons pour lesquelles tel état de la société est préférable à tel autre.

Pour Fleurbaey, il faut donc enrichir le marxisme par les théories de la justice comme l'on fait les principaux représentants du marxisme analytique (John Roemer, Gérard Cohen, Philippe van Parijs). Réciproquement, il considère que les théories de la justice ont trop souvent tendance à ne raisonner qu'à partir d'individus qui ne semblent pas rattachés à un contexte social. Les questions de la

---

<sup>1</sup> D'où la critique par Marx du programme de Gotha.

domination dans la vie de travail par exemple ne sont pas traitées. De même, les questions de classes sociales ne sont pas prises en compte.

Il faut donc articuler l'approche en termes de justice sociale et l'approche en termes de classes sociales. Il faut même aller au-delà et s'interroger sur la société que nous voulons (donc s'engager dans une réflexion sur la conception du Bien) : « *Le marxisme prétendait ne poser que la question « quel est le mouvement historique ? ».* Les théoriciens de la justice posent la question « *qu'est-ce qu'une société juste ?* ». Il reste à développer une approche qui ose affronter la question : « *quelle société voulons-nous ?* » (Fleurbaey, 2003, p. 54).

Gérald Cohen explique qu'il a rompu avec la conception marxiste traditionnelle selon laquelle l'égalité résulterait d'une part du développement de la classe ouvrière qui avait intérêt à abolir les inégalités dont elle était victime ; d'autre part du développement des forces productives conduisant à l'abondance<sup>2</sup>. C'est ce qui le pousse à engager un dialogue critique avec l'œuvre de Rawls. Tout en soulignant l'importance de la pensée de Rawls, Cohen considère que l'on ne peut pas s'en tenir à une justice procédurale. Il faut que les membres de la société partagent un éthos égalitaire. Cohen rejette donc la séparation opérée par Rawls entre le domaine de la justice et le domaine de l'éthique individuelle. Cohen rejette en particulier l'idée selon laquelle les inégalités seraient nécessaires pour inciter les individus talentueux à mettre leurs talents au service de la collectivité (et notamment des plus défavorisés). Il considère comme des « preneurs d'otages » les individus talentueux qui exigent d'être mieux rémunérés pour participer à l'activité productive afin d'améliorer la situation des plus défavorisés. La « morale individuelle » n'est pas, dans ce cas, cohérente avec les principes de justice auxquels les individus adhèrent sous voile d'ignorance.

#### Bibliographie

Cohen G. A. (2010), *Si tu es pour l'égalité, pourquoi es-tu si riche ?*, Editions Herman, Coll. L'avocat du diable.

Fleurbaey M. (2003), Justice sociale ou lutte des classes ?, *Mouvements*, n° 26, mars avril 2003, p. 48-54.

Marx K. (1875), Critique du programme du parti ouvrier allemand, in K. Marx, *Œuvres, Economie I*, Bibliothèque de la Pléiade, 1965 (p. 1407-1434)

---

<sup>2</sup> Il écrit notamment : « *Cette croissance conduirait à une abondance matérielle telle que tout ce dont quelqu'un aurait besoin pour mener une vie pleinement épanouie pourrait être prélevé dans la dotation commune sans que quiconque ne doive en payer les frais. La garantie d'abondance future servait à réfuter l'hypothèse d'une réapparition de l'inégalité, sous une nouvelle forme, après la révolution que le prolétariat pourrait accomplir* ». (Cohen, 2010, p. 208-209).